

## Compte-rendu de l'Assemblée Constitutive de la Coordination Régionale de la Santé Sexuelle (CoReSS) le 3 juillet 2025 à l'ARS NA

**Etaient présents, avec voix délibérative (28 personnes)**

**Au titre du collège n° 1, n = 7 :**

COURTADE Aurélie	Infirmière Centre hospitalier de Niort
ENGALENC Xavier	Médecin infectiologue, Centre Hospitalier de Brive
FORTIN Hélène	Coordinatrice régionale, URPS Chirurgiens dentistes
LE HEN Isabelle	Médecin, CeGIDD et Centre de Santé Sexuelle de Gironde
PEELMAN Florent	Médecin, sexologue clinicien, Centre Hospitalier de Périgueux
REILLER Brigitte	Médecin addictologue, CEID Addiction de Bordeaux
TROUVE Alice	Sage-femme, PMI, Niort

**Au titre du collège n°2, n = 13 :**

AUBRY Philippe	Centre Hospitalier de La Rochelle, Unité Sanitaire maison centrale de Saint Martin de Ré et service d'addictologie, médecin
BROCAS David	Association ENIPSE, coordinateur régional
COTTINEAU Céline	Association Promotion Santé 86, chargée de projet
FAULCON Danièle	CEID Gironde, pôle prostitution, responsable de pôle
FAURE Isabelle	Hôpital Saint André, Bordeaux, médecin HDJ et urgences
FOUCHER Juliette	CHU Haut Lévêque, Centre Expert hépatites virales Aquitaine
LATOURE Véronique	Association La Case, directrice
MAHE Manon	Association Le Cacis, coordinatrice
MOREAU Anne	Université de Bordeaux, directrice du Service de Santé Etudiante
PINET Pauline	CHU Limoges, Médecin
POUSSIER Marie	Association Fédération des Acteurs de la Solidarité NA, chargée de mission
SALLETTE Patrick	Centre de ressource Intimagir, directeur
MARDARI Cristina	Association Bordeaux Ville Sans Sida, chargée de projet

**Au titre du collège n°3, n = 4 :**

ABDILLAH AHMED Idriss	Association Actions Traitements, délégué territorial
BOST Coline	Fédération Régionale le Planning Familial Nouvelle Aquitaine, coordinatrice régionale
JACOUX Quentin	Association AIDES, responsable régional
ROUILAC Sylvain	Association Entr'AIDS, chargé de mission

## Au titre du collège n°4, n = 4 :

DABIS François	Médecin épidémiologiste
HECKMANN Sandrine	Sexothérapeute, Formatrice Genre et Santé Sexuelle
HOUPERT Tyffanie	Médecin, IML, UMJ (violences), Unité Sanitaire du centre pénitentiaire de Vivonne CHU Poitiers,
VINCENT Corine	Coordinatrice de projets - accès aux droits, CASO (Médecins du Monde)

## Procurations, n = 6 :

- 1 mandat de Hélène Ferrand (collège 1) attribué à Isabelle Le Hen
- 1 mandat de Anne Mathet (collège 1) attribué à Florent Peelman
- 1 mandat de Anne Ratelet (collège 1) attribué à Brigitte Reiller
- 1 mandat de Mariam Roncato (collège 1) attribué à Aurélie Courtade
- 1 mandat de Amandine Tenain (collège 2) attribué à Coline Bost
- 1 mandat de Milo Vieira (collège 2) attribué à Christina Mardari

Un seul membre était absent et n'a pas attribué de mandat à un autre membre de son collège : Sandra Lapeyrade, collège 2.

Au total, parmi les 35 membres nommés, 34 étaient présents ou représentés (97% du CoReSS).

## Assistaient également à l'assemblée constitutive :

Julie Dutauzia	Directrice, DPSA, ARS NA	Jessica Jamain	COREVIH NA
Guillaume Arnou	COREVIH NA	Denis Lacoste	N@livh
Pascale Camps	COREVIH NA	Julie Lamant	COREVIH NA
Laurence Choury	COREVIH NA	Catherine Marthe-Elysée	DPSA, ARS NA
Emilie de Saint Pol	DPSA, ARS NA	Nathalie Parez	DPSA, ARS NA
Sandrine Delveaux	COREVIH NA	Anne Pougetoux	COREVIH NA
Léa Grigaut	N@livh	Maryse Tourne	N@livh
Mojgan Hessamfar	COREVIH NA		

## 1. Ouverture de la séance

### Discours du Président du COREVIH

Mr le professeur François Dabis, président de l'ancien COREVIH et président de N@livh, ouvre l'assemblée qui se déroule exclusivement en présentiel.

Il présente la situation du VIH en France et en Nouvelle Aquitaine en 2023.

Il introduit l'élargissement du champ d'action du nouveau CoReSS.

### Discours de la directrice de la Protection de la Santé et de l'Autonomie de l'ARS Nouvelle Aquitaine

Mme Julie Dutauzia souhaite la bienvenue à l'assemblée dans les locaux de l'ARS.

Elle remercie l'ensemble des participants, le CHU de Bordeaux et l'association N@livh.

Elle présente les orientations stratégiques de l'ARS NA en matière de prévention et promotion de la santé sexuelle et fait part des attentes de l'ARS vis-à-vis de cette nouvelle structure d'appui, le CoReSS.

### Présentation du cadre règlementaire du nouveau CoReSS

Mme le Dr Nathalie Parez présente les missions des CoReSS et leur objectif d'appui aux politiques régionales de santé sexuelle.

Elle présente l'approche holistique et inclusive adoptée par l'ARS NA en matière de santé sexuelle.

### Ouverture de l'assemblée par le co-fondateur de l'association N@livh

Mr Denis Lacoste ouvre l'assemblée constitutive.

## 2. Approbation du règlement électoral de la séance

Mme Julie Lamant présente le règlement électoral de l'assemblée pour l'élection du Bureau, de la présidence et de la vice-présidence du CoReSS NA pour approbation.

Tous les membres nommés peuvent voter. Chaque membre peut détenir au maximum une procuration de la part d'un membre du même collège. Seuls les membres présents peuvent voter. L'élection se déroule en trois scrutins différents et successifs :

- 1er scrutin : élection des membres du bureau
- 2ème scrutin : élection du président
- 3ème scrutin : élection du vice-président

Le bureau comprend 8 à 10 sièges maximum.

Les collèges 1 et 2 peuvent élire jusqu'à trois membres pour siéger au Bureau du CoReSS.

Les collèges 3 et 4 peuvent élire jusqu'à deux membres pour siéger au Bureau du CoReSS.

Il s'agit d'un scrutin uninominal, binominal ou trinominal à majorité absolue et réalisé à bulletin secret au sein de chaque collège.

L'élection de la présidence précède celle de la vice-présidence.

Pour se présenter au mandat de vice-présidence, un candidat doit provenir d'un collège différent de celui du président élu.

Si le/la président(e) élu(e) est un(e) professionnel(le)s de santé, un(e) candidat non professionnel(le)s de santé peut se présenter au mandat de vice-présidence et inversement.

### Questions et remarques sur le règlement électoral de séance :

1. Mr Quentin Jacoux (AIDES) interroge l'ARS quant à l'absence de suppléants dans la constitution du CoReSS, contrairement au COREVIH.

Réponse de Nathalie Parez (ARS NA) : il s'agit d'un choix de l'ARS NA. En cas d'absence, un membre nommé peut se faire remplacer lors des assemblées générales par la personne de son choix. Néanmoins, cette personne n'a aucun droit délibératif.

2. Mr Quentin Jacoux (AIDES) fait remarquer que les collèges 3 et 4 ne sont constitués chacun que de 4 membres pour voter chacun pour 2 candidats. Il demande pourquoi tous les membres du CoReSS ne votent pas pour élire les membres de chaque collège au Bureau.

Réponse de Julie Lamant : l'approbation du règlement électoral actuel est soumise au vote des membres du CoReSS justement pour recueillir leur avis avant de débiter les élections.

### Approbation du règlement électoral en l'état :

- Nombre de votants : 33 (y compris les procurations)
- 1 personne absente sans avoir donné procuration
- 1 procuration n'est pas valide

Résultats du vote à main levée :

- Pour : 2
- Contre : 29
- Abstention : 2

### Approbation de la modification du règlement électoral : « tous les membres votent pour élire les représentants de chaque collège »

Résultats du vote à main levée (33 votants) : unanimité

### 3. Election du Bureau

#### Election des membres du Collège 1 - représentants des professionnels de santé et de l'action sociale, de la prévention et de la promotion de la santé

- Candidates : Isabelle LE HEN – Hélène FORTIN – Brigitte REILLER
- Assesseurs : Catherine MARTHE-ELYSEE – Florent PEELMAN
- Nombre de votes : 33
- Résultats :
  - Hélène FORTIN : élue à 29 voix – 87,9%
  - Isabelle LE HEN : élue à 31 voix – 94%
  - Brigitte REILLER : élue à 30 voix – 91%

#### Election des membres du Collège 2 - représentants des institutions et des organisations, notamment des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux, intervenant dans le champ de la santé

- Candidats : Philippe AUBRY - Véronique LATOUR - Anne MOREAU – Isabelle FAURE
- Assesseurs : Emilie DE SAINT POL – Juliette FOUCHER
- Nombre de votes : 33 dont 1 nul
- Résultats
  - Philippe AUBRY : élu à 20 voix – 60,6%
  - Isabelle FAURE : élue à 26 voix – 78,8%
  - Véronique LATOUR : non élue – 15 voix – 45,5%
  - Anne MOREAU : élue à 28 voix – 84,8%

#### Election des membres du Collège 3 - représentants des malades et des usagers du système de santé

- Candidats : Coline BOST – Quentin JACOUX
- Assesseurs : Emilie DE SAINT POL et Idriss ABDILLAHI AHMED
- Nombre de votes : 33
- Résultats
  - Coline BOST : élue à 32 voix – 96,9%
  - Quentin JACOUX, élu à 31 voix – 93,9%

#### Election des membres du Collège 4 - personnalités qualifiées en santé sexuelle

- Candidats : Sandrine HECKMANN et François DABIS
- Assesseurs : Catherine MARTHE-ELYSEE et Corinne VINCENT
- Nombre de votes : 33
- Résultats
  - François DABIS, élu à 31 voix – 93,9%
  - Sandrine HECKMAN, élue à 31 voix – 93,9%

### 4. Election de la présidence et de la vice-présidence

- Candidats : François DABIS pour la présidence et Coline BOST pour la vice-présidence
- Assesseurs : Catherine MARTHE-ELYSEE et Julie LAMANT
- Nombre de votes : 31 dont 2 nuls
- Résultats :
  - François DABIS, élu président à 29 voix – 93,5%
  - Coline BOST, élue vice-présidente à 28 voix – 90,3%

### 5. Conclusion

Première réunion du Bureau du CoReSS : mercredi 9 juillet matin